## COMMISSION SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE À l'ÎLE DES SŒURS

Mémoire de M. Jean-Charles Boily et Mme Lucie Fortin portant sur l'exode des familles en cas de délais additionnels dans la réalisation du projet d'une 2<sup>ième</sup> école A l'Île des soeurs

## M. le Président,

Nous habitons l'Île des Soeurs et nous sommes les parents d'une fillette de 3 ans. Bien entendu, le dossier de la nouvelle école nous préoccupe grandement et nous amène son lot d'inquiétudes. Ce projet à l'étude est une nécessité, et pourtant le débat s'éternise depuis plusieurs années déjà. À défaut d'une issue favorable dans un avenir rapproché, nous aurons probablement à déménager pour offrir à notre enfant des conditions optimales pour une éducation de qualité.

Comme bon nombre de parents, lorsqu'il s'agit de choisir le lieu pour élever sa famille, nous accordons beaucoup d'importance à la proximité d'une école. Ce critère est d'autant plus important dans un contexte ou les voies menant à l'entrée et à la sortie de l'Île sont souvent l'objet d'embouteillages importants. De plus, avec les travaux de réfection du pont Champlain et de l'échangeur Turcot, on peut craindre le pire à ce niveau. Imposer aux tout petits des temps de voyagement aussi longs, déjà difficiles à supporter comme adultes, est un pas que nous ne souhaitons pas franchir.

Nous n'avons plus le luxe d'attendre, et l'emplacement proposé est un compromis tout à fait raisonnable. Il faut se garder à l'esprit que l'on parle d'un croissant de terrain situé sur un boulevard déjà emprunté par la plupart des parents se rendant au travail le matin, sans compter que sa localisation est idéale pour en faire une école de marcheurs. La superficie habitable de l'Île est petite et donc, peu importe l'endroit choisi, il est probable que la prochaine école primaire sera à proximité d'un secteur résidentiel. Pourtant la cohabitation est possible, l'école actuelle et le centre Elgar en sont de bons exemples. Refuser d'aller de l'avant avec le projet à l'étude amènera pour sûr des familles à aller s'établir ailleurs.

Comme la plupart des parents d'un jeune enfant, entre le travail et nos obligations familiales, nous avons très peu de temps à nous consacrer à autre chose. Si ce n'était de l'Association des familles de l'Île des sœurs (AFIDS) et de ses bénévoles, nous aurions beaucoup de difficultés à nous faire entendre. C'est important, parce que la majorité des parents de jeunes enfants souhaitent une école dans leur quartier. Sans quoi, bon nombre d'entre-elles songent sérieusement à déménager dans un autre quartier, là où les enfants sont les bienvenus et où l'éducation scolaire est à proximité de leur demeure.

Comme parents résidant à l'Île, nous avons déjà à composer avec l'absence probable d'une école secondaire, du moins dans un avenir prochain. Il serait donc particulièrement injuste de nous faire aussi supporter le poids des inconvénients de l'absence d'une école primaire pouvant accueillir convenablement nos enfants. Nous payons tous des taxes scolaires, et cela aussi il faut en tenir compte.

En terminant, dans tout le débat entourant ce projet, nous sommes mal à l'aise avec les arguments avancés par certains pour s'opposer au projet. Nous avons l'impression que l'on oublie parfois que les enfants sont notre avenir, et que l'enjeu véritable est de s'assurer collectivement de leur mieux-être. On nous promet cette nouvelle école depuis trop longtemps déjà, et nous devrions saisir cette opportunité de réaliser ce projet sans plus tarder.

Nous vous remercions, M. le Président, ainsi que les commissaires qui vous accompagnent, de tenir compte de notre point de vue.

Bien à vous.

Jaen-Charles Boily et Lucie Fortin